

ESSENTIEL | NOUVELLE- AQUITAINE

SEPTEMBRE 2026 N°85

PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Les kiwis en Nouvelle-Aquitaine : chiffres clés



Le Sud-Ouest (Nouvelle-Aquitaine et Occitanie) concentre à lui seul plus de 80 % de la production nationale de kiwis.

La Nouvelle-Aquitaine est la première région de production française devant Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes. Près de la moitié du verger néo-aquitain pousse en Lot-et-Garonne et 40 % dans les vallées de l'Adour.

La Nouvelle-Aquitaine : première région productrice de kiwis en France

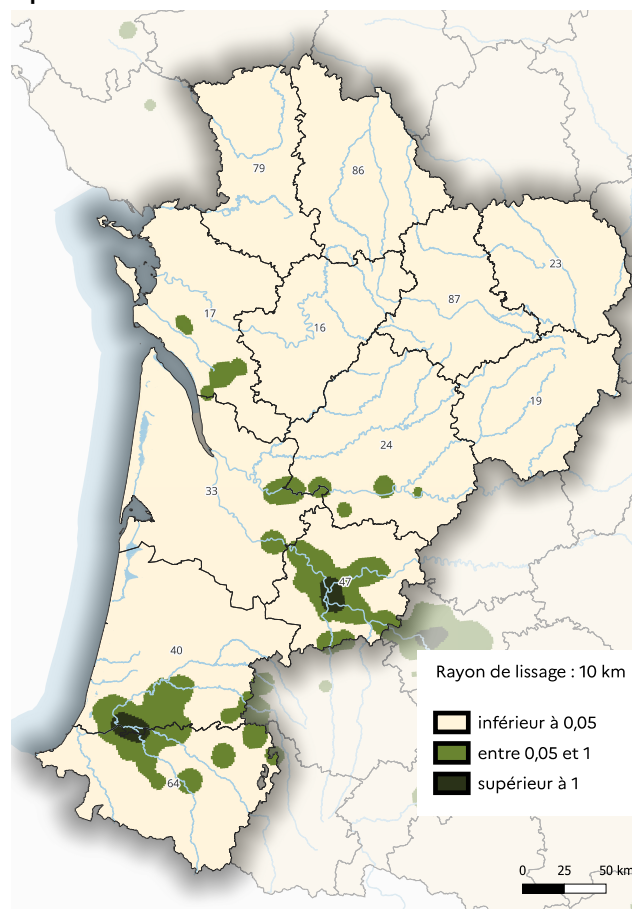
La Nouvelle-Aquitaine occupe une position dominante dans la production française de kiwis (*tableau 1*). Entre 2022 et 2025, son verger poursuit sa progression, passant de 1 970 ha à 2 175 ha, soit plus de la moitié des surfaces nationales sur l'ensemble de la période. En 2025, la région totalise 50 % de la production française, devant Occitanie (34 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (10 %), confirmant son rang de première région productrice. Le Sud-Ouest, composé de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie, concentre ainsi à lui seul un peu plus de 80 % de la production nationale, illustrant le poids déterminant de ce bassin dans l'approvisionnement français.

Trois départements structurent la production régionale

Au sein de la Nouvelle-Aquitaine, la production repose principalement sur trois départements structurants : le Lot-et-Garonne, les Landes et les Pyrénées-Atlantiques, qui rassemblent 88 % des volumes régionaux et 87 % des surfaces. Le verger se répartit de manière assez équilibrée entre le Lot-et-Garonne, qui accueille près de la moitié de la production régionale, et les vallées des Gaves et de l'Adour, qui concentre 39 % du verger néo-aquitain.

Carte 1

Répartition des surfaces de kiwis (ha/km²) en Nouvelle-Aquitaine en 2020



Sources : Admin Express © IGN, Recensement agricole annuel 2020, carte réalisée par le SRISET,

Tableau 1

Les surfaces et productions de kiwis en Nouvelle-Aquitaine, par départements de 2022 à 2025

Unités : hectares, tonnes

	2020	2022		2023		2024		2025	
	Nombre d'exploitations*	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)	Surface (ha)	Production (t)
Nouvelle-Aquitaine	680	1970	22 818	2023	25 860	2090	24 257	2 175	27 396
Nouvelle-Aquitaine / France métropolitaine (%)	39 %	50 %	48 %	51 %	52 %	52 %	48 %	53 %	50 %
Rang occupé par la production Nouvelle Aquitaine /France métropolitaine*	-	1		1		1		1	
Charente	8	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Charente-Maritime	32	56	712	57	753	58	767	59	828
Corrèze	10	4	51	4	54	4	55	4	60
Creuse	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Dordogne	45	46	422	46	465	53	419	75	758
Gironde	39	105	976	105	1 082	120	973	145	1 494
Landes	203	608	7 902	626	9 015	620	7 040	602	6 742
Lot-et-Garonne	188	810	8 579	834	9 758	880	10 950	920	13 340
Pyrénées-Atlantiques	137	331	4 053	341	4 604	345	3 920	360	4 032
Deux-Sèvres	9	6	77	6	81	6	83	6	89
Vienne	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Haute-Vienne	6	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS	NS

s : secret statistique, NS : non significatif

Source : *Agreste – RA 2020, Statistiques agricoles annuelles 2022 à 2025 (provisoire)

Au niveau national, un déficit production-consommation qui se maintient malgré une légère amélioration

Depuis 2010, la France ne produit pas assez de kiwis pour faire face à la consommation (graphique 1). Ainsi, une partie importante de la consommation dépend des importations.

Le déficit s’est creusé au fil du temps, notamment autour de 2018-2020, période durant laquelle il aurait fallu près de 6 000 hectares supplémentaires pour atteindre

l’équilibre entre production et consommation. Même si une légère amélioration apparaît sur 2023-2024, le déficit reste marqué : la production nationale ne suffit pas à répondre à la demande intérieure, et le marché du kiwi en France repose encore largement sur des importations pour compléter l’offre disponible.

Cependant, l’essentiel des importations notamment de Nouvelle-Zélande et du Chili, s’opère en contre-saison pour alimenter le marché sur une période où le kiwi français n’est pas encore présent.

Ces importations permettent alors d’assurer la continuité de l’approvisionnement sur toute l’année pour une commercialisation continue.

Graphique 1

Bilan surfacique de l'auto-approvisionnement en kiwis en France métropolitaine

Unités : hectares



Source : Agreste – Statistiques agricoles annuelles, bilans d'approvisionnement

Champ : France métropolitaine

Définition : Le bilan surfacique d'auto-approvisionnement est un concept théorique permettant de visualiser si la France produit assez pour répondre à la consommation des habitants. Quand la courbe est au-dessus de zéro, la production dépasse les besoins ; quand elle est en dessous, il manque des surfaces pour couvrir la demande.

MÉTHODOLOGIE

Ce document s'inscrit dans une série de fiches qui portent sur une sélection de produits emblématiques de la région Nouvelle-Aquitaine et/ou constitutifs de l'alimentation des Français. L'objectif est d'interroger la place de la région dans des cultures pouvant contribuer à la **souveraineté alimentaire nationale**.

Les données de surfaces et de productions proviennent des **Statistiques agricoles annuelles (SAA)** ; le nombre d'exploitants et la cartographie des surfaces sont issus du Recensement agricole 2020 (RA 2020). Le champ géographique couvre la Nouvelle-Aquitaine et ses départements, avec des comparaisons au niveau des principales régions productrices et au niveau national.

Le **bilan surfacique d'auto-approvisionnement** est calculé à l'échelle de la France métropolitaine, ce concept étant moins pertinent pour des territoires restreints. Il s'agit d'un indicateur théorique, exprimé en hectares, mesurant la capacité apparente de la production agricole à couvrir la consommation, hors flux d'importations et d'exportations. Les calculs reposent sur les enquêtes du SSP, complétées par les données des Douanes, de FranceAgriMer et de l'Insee, ainsi que par des informations issues des organisations professionnelles et instituts techniques.

Accéder à la publication nationale « Bilan d'approvisionnement agroalimentaire 2023-2024 » :

<https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/Chd2519/detail/>

<https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

<https://agreste.agriculture.gouv.fr>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
Le Pastel – 22 rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES
Tel : 05 56 00 42 00
Courriel : contact.sriset.draaf-nouvelle-aquitaine@agriculture.gouv.fr

Directrice régionale : Virginie ALAVOINE
Directeur de publication : Pierre ETCHESSAHAR
Rédacteur en chef : Guillaume CHANET
Rédactrices : Geneviève MAJESTÉ, Mélodie TRIOREAU,
Delphine BESSON
Composition : Sriset
Dépôt légal : À parution – ISSN : 2726-8640 – © Agreste 2026